



RESOLUTION DES RETRAITES - La Rochelle 2004

Les membres de la section professionnelle des retraités réunis ce jour à La Rochelle pour le XVème congrès du SNFOCOS attirent l'attention de ce Congrès sur les points suivants :

DEFENSE DE LA SECURITE SOCIALE

La section dénonce la propagation des idées néo-libérales qui veulent dénaturer la vocation même de solidarité et d'égalité que doit garantir la sécurité sociale. D'ores et déjà des menaces pèsent sur le droit aux soins indispensables aux actifs et retraités.

Nous rejetons toute notion de privatisation ou éclatement de la couverture maladie. Sous couvert de décentralisation, les risques qui relèvent par nature de notre Institution sont transférés vers les collectivités territoriales. La solidarité inter générationnelle, véritable valeur républicaine en est gravement compromise.

EVOLUTION DU NIVEAU DES RETRAITES

La section demande :

- la remise en cause de la loi FILLON,
- le retour à la prise en considération dans les calculs de liquidation, des 10 meilleures années d'activités antérieurement admises au lieu des 25 meilleures années.
- La revalorisation des pensions calculée sur les salaires moyens nationaux et non sur le coût de la vie, pour garantir aux retraités le pouvoir d'achat, déjà largement amputé.

Pour les mêmes raisons il va sans dire que le montant des pensions versées par les régimes complémentaires doivent assurer le maintien de ce pouvoir d'achat, La section dénonce le recours aux différentes forme de fonds de pension qui ne peuvent que nuire à la sauvegarde du Régime de Retraite par répartition.

La section se félicite de l'action menée par l'UCR avec Bernard DEVY son secrétaire général, Président de l'ARRCO pour la défense des intérêts des retraités.

Sur la création d'une nouvelle branche de la protection sociale, nous partageons pleinement l'avis de celui-ci qui rappelle que Force Ouvrière préconisait un risque social intégré au sein de l'assurance maladie.

La création d'un organisme dédié à la dépendance des personnes âgées et des handicapés, indépendant de la Sécurité Sociale conduit dit-il « à entériner le principe que les personnes concernées sont des « sous citoyens » ou des « sous assurés »

relevant d'une « caisse des indigents au complet détrimement de l'esprit de solidarité incarné par la sécurité sociale.

La section réaffirme la nécessité d'une intégration des retraités dans un dispositif de protection complémentaire maladie.

LA SECTION PROFESSIONNELLE DANS LE SNFOCOS

La section s'engage à continuer à apporter son concours aux actions du SNFOCOS et au développement de son influence auprès des actifs et des retraités.

Pour y parvenir, la conférence professionnelle du Mousquety s'est prononcée en faveur d'une réflexion élargie sur le recrutement, la propagande, le financement du SNFOCOS afin de resserrer les liens entre les militants et développer leurs moyens d'action.

Il faut poursuivre dans cette voie.

La formation syndicale constitue l'un des leviers de cette politique.

Les membres du Bureau de la section professionnelle et le représentant des retraités au Bureau National se tiennent à la disposition du secrétaire général et du bureau national pour y participer.

La Commission de la section professionnelle des Retraités confie au Bureau National le soin de défendre et de faire aboutir les attentes exprimées dans cette résolution.

MOTION COMPLEMENTAIRE

RETRAITE

Le congrès réaffirme sa détermination à défendre les régimes de retraite par répartition, régime de base et complémentaires.

Le dossier reste d'actualité, la question est avant tout celle de la redistribution des richesses.

Pour améliorer les retraites il faut revendiquer des augmentations générales de salaires et le maintien du pouvoir d'achat des retraités. L'employeur doit garantir le pouvoir d'achat des retraites complémentaires.

Le congrès demande l'ouverture de négociations avec l'employeur pour participer au rachat des cotisations vieillesse (Régime obligatoire et complémentaire) relatives aux années d'études supérieures.

PREVOYANCE

Le congrès revendique une amélioration du régime de Prévoyance sur l'incapacité et le décès.

Le congrès exige le maintien du taux de la cotisation prévoyance affecté exclusivement à cette amélioration.

Le congrès mandate le Bureau National pour prendre toute initiative visant à :

- la création d'une Assurance dépendance,
- la création d'une couverture complémentaire du risque maladie cofinancé par l'employeur pour l'ensemble des agents actifs et retraités de la Sécurité Sociale dans le respect des structures et les moyens de gestion actuels dans le cadre des institutions paritaires.

Adoptée à l'unanimité.